



Société Suisse des Auteurs
Schweizerische Autorengesellschaft
Società Svizzera degli Autori

N° 72 printemps 2004



dire

La SSA au-delà de la Sarine

Le mandat de la SSA concerne la Suisse entière. Pourtant, un Alémanique qui assiste à une assemblée générale de la SSA aura facilement l'impression qu'il s'agit d'une organisation exclusivement romande. La proportion de membres germanophones est en effet relativement faible. C'est regrettable et cela affaiblit la position des auteurs – dans les deux parties du pays.

Pour ce qui est du répertoire théâtral, tant professionnel qu'amateur, la SSA est mieux implantée en Suisse romande parce que les droits y sont perçus selon le principe français, alors qu'en Suisse alémanique, c'est le modèle allemand qui prévaut. La SSA est à un auteur francophone ce que l'éditeur est à un auteur germanophone: un partenaire à qui il a confié ses droits et qui les défend avec professionnalisme et efficacité. Est-ce à dire qu'en Suisse alémanique, on n'a pas besoin de la SSA ?

Quelques constatations à ce propos:

- Tous les auteurs dramatiques alémaniques n'ont pas d'éditeur, loin s'en faut.
- Les maisons d'édition ne sont pas compétentes pour les questions générales et de politique culturelle.
- Dans un paysage culturel aussi varié que la scène Suisse alémanique, l'auteur isolé manque souvent de soutien dans la défense de ses droits.

La SSA a donc aussi un rôle à jouer dans le système alémanique. D'autant qu'elle occupe une place incontestée sur le plan institutionnel et que la collaboration avec d'autres organisations ainsi qu'avec les autorités fonctionne sans problème.

Je sais, par expérience, qu'en tant qu'auteur, on ne sait pas grand-chose de la SSA en Suisse alémanique et que les contacts sont souvent laissés au hasard.

Ainsi la SSA a-t-elle élaboré un programme d'action, actuellement dans une phase exploratoire. Il prévoit une présence plus assidue lors de manifestations ayant lieu en Suisse alémanique, la publication d'une feuille d'information pour les auteurs alémaniques et une collaboration étroite avec l'AdS (Autrices et Auteurs de Suisse), par exemple avec son groupe de dramaturges. L'objectif est d'augmenter le nombre d'auteurs alémaniques en son sein et ainsi de mieux défendre leurs intérêts économiques et culturels.

Il est clair que la SSA ne peut agir que dans le cadre de ses ressources en personnel et financières. Mais elle profitera du fait que beaucoup de ses collaboratrices et collaborateurs actuels sont bilingues.

En tant que représentant des auteurs germanophones – minoritaires pour une fois –, je me réjouis de cet engagement plus soutenu de la SSA en Suisse alémanique. Il est incontestablement dans l'intérêt de toutes les personnes concernées.

Charles Lombard



Coup d'œil

savoir

- 2 L'objet de la protection dans le droit d'auteur
- 2 Droits d'émission SSR 2004
- 3 La gestion des droits d'auteur hors Europe

comprendre

- 4 Mines en scène
Frédéric Mermoud, réalisateur
- 5 Les collaborateurs de la SSA
Carlo Capozzi, responsable des opérations à l'audiovisuel

créer

- 6 **TEXTES → en → SCENES**
Lancement d'un nouveau projet SSA

aimer

- 6 **Les prix SSA et SUISSIMAGE à Soleure**
- 7 **GRAND NORD**, une plateforme de discussion de scénarios
- 7 **Les EAT romands montent sur scène**
- 8 **Hommage à Jean-François Bovard** par François Rochoaix

se souvenir

- 9 **Les concours actuels de la SSA**
- 9 **Artistes bureaucrates**

Photo: Roberto Ackermann



Notions de base du droit d'auteur

L'objet de la protection

Pour qu'une œuvre puisse bénéficier de la protection du droit d'auteur, il faut qu'elle réponde à la définition légale. L'article 2 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) prévoit que l'œuvre doit:

- être une création de l'esprit;
- posséder un caractère individuel;
- appartenir au domaine littéraire ou artistique.

La valeur ou la qualité de l'œuvre n'a aucune importance. Les œuvres les plus médiocres peuvent être protégées aussi bien que les chefs-d'œuvre. Leur destination n'a pas d'importance non plus: un objet utilitaire peut ainsi également être considéré comme œuvre protégée. Les domaines littéraires et artistiques se comprennent au sens large.

La LDA ne donne pas d'énumération exhaustive de ce qu'elle considère comme créations de l'esprit. Elle se contente de citer notamment les œuvres:

- qui reposent sur la langue (littérature, journalisme, etc.);
 - à contenu scientifique ou technique (tels les traités, thèses, plans, cartes, dessins, etc.);
 - musicales et autres œuvres acoustiques;
 - des beaux-arts (peintures, sculptures, œuvres graphiques, etc.);
 - audiovisuelles (cinéma, vidéo, dessins animés, etc.);
 - d'architecture;
 - des arts appliqués;
 - photographiques;
 - chorégraphiques et les pantomimes.
- Les projets, titres et parties d'œuvres sont assimilés à des œuvres s'ils cons-

tituent des créations de l'esprit ayant un caractère individuel; il en va de même pour les programmes informatiques (logiciels).

La loi confère également la qualité d'œuvre aux créations de l'esprit qui dérivent d'une œuvre préexistante et qui présentent ce même caractère individuel. Ainsi les traductions et les adaptations sont-elles protégées pour elles-mêmes (on parle alors d'«œuvres dérivées»), la protection des œuvres préexistantes étant réservée.

Enfin, la loi inclut également dans le périmètre des œuvres les recueils et les compilations, s'ils réunissent les trois conditions de base.

La notion d'œuvre suit les évolutions de la société et n'est pas uniforme sur le plan international. Elle a fait (et fera encore) l'objet de nombreux ouvrages spécialisés et de décisions de justice qui peuvent paraître contradictoires.

L'idée n'est pas l'œuvre

Autre principe essentiel du droit d'auteur: pour qu'une œuvre soit protégée, il faut qu'elle soit exprimée, qu'elle soit rendue perceptible. L'idée qui reste dans la tête, serait-elle élaborée dans les moindres détails, ne bénéficiera d'aucune protection tant qu'elle n'aura pas été rendue concrète au moyen de sons, de signes, de couleurs, de matières, de gestes, etc. A l'opposé, une idée dépourvue de caractère individuel ne pourra bénéficier de protection, même si elle a été rendue perceptible.

La loi ne protège pas davantage le fond que la forme. Elle protège la combinaison de l'un et de l'autre, la

substance exprimée par l'auteur dans la forme qu'il lui a donnée, sans pour autant protéger le style. C'est l'expression qui est susceptible de protection et non l'idée elle-même.

Pas de formalités

Pour que l'œuvre puisse bénéficier de la protection, aucune formalité – telle que l'inscription dans un registre ou l'apposition du fameux © – n'est nécessaire: ce sujet, ainsi que les fausses croyances largement répandues à ce sujet feront l'objet de notre prochain article dans cette série.

Jürg Ruchti, directeur adjoint SSA

Pour en savoir plus sur le droit d'auteur, consultez www.ssa.ch (rubrique portrait/ droit d'auteur).



Droits d'émission SSR

Répartition complémentaire 2001, nouveau tarif provisoire 2004

Pour les œuvres diffusées en 2001, la SSA procédera à une répartition complémentaire de droits à la fin du mois d'avril 2004. En effet, les différences entre les systèmes de perception et de répartition nécessitent une certaine prudence lors de la détermination du tarif provisoire. Une fois les travaux d'analyse des programmes définitivement terminés, la SSA est en mesure de constater si les versements effectués sur

la base du tarif provisoire correspondent à la perception nette, la dépassent ou, mieux, permettent de répartir un solde resté en compte. C'est cette dernière hypothèse qui s'est vérifiée pour les diffusions 2001. Le tarif complémentaire s'élève à Fr. 0,10 par point du barème et par minute à la télévision, Fr. 0,05 par point du barème et par minute à la radio (soit respectivement 12,5% et 14,29% du montant déjà versé).

Pour les diffusions de 2004, la SSA a décidé de fixer un tarif provisoire identique à celui de 2003. La valeur des points pour 2004 est donc de Fr. 0,80/minute à la télévision et Fr. 0,35/minute à la radio. Consultez les tarifs provisoires 2004 sur notre site www.ssa.ch (rubrique documents/ tarifs versés aux auteurs).

*Jürg Ruchti, Directeur adjoint SSA
Carlo Capozzi, Responsable des opérations à l'audiovisuel*

La gestion de vos droits à l'étranger

Deuxième partie: Hors Europe

En examinant la situation en dehors de l'Europe, nous constatons des différences très sensibles selon les continents ou régions.

USA et Canada

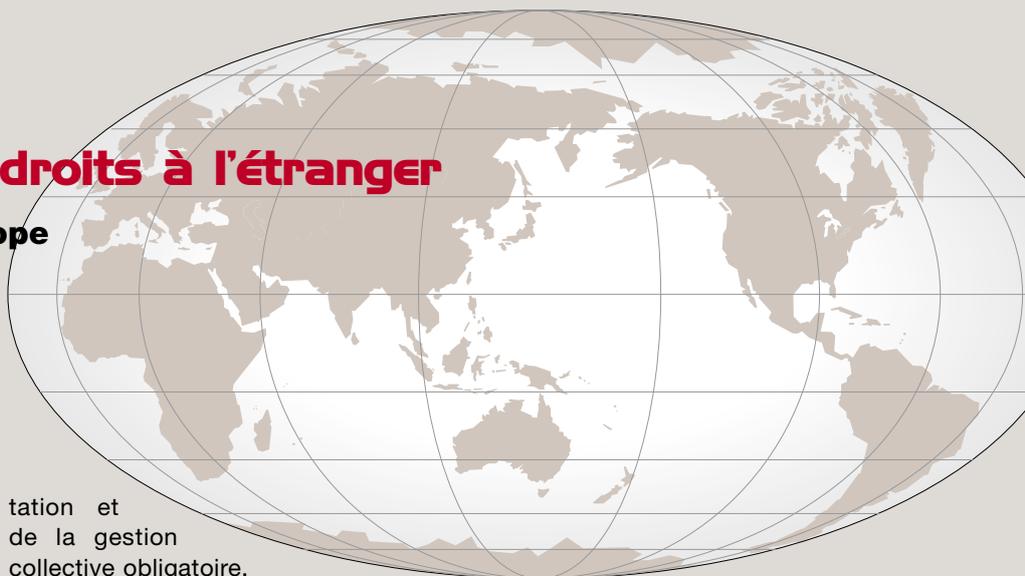
En Amérique du Nord, nous n'avons aucune société de perception de droits dans le domaine audiovisuel ou dramatique (à l'exception de la filiale de la SACD établie au Québec).

Aux USA, il y a deux guildes (Directors' Guild of America et Writers' Guild of America) qui agissent en tant que syndicats. Ces guildes ne gèrent que les droits (sous certaines conditions) de leurs membres affiliés, excluant toute représentation d'auteurs étrangers. Les droits perçus le sont en fonction de contrats collectifs signés avec les producteurs. Ce système est donc très éloigné de la perception du droit d'auteur selon la Convention de Berne. En effet, celle-ci prévoit pour les Etats signataires le principe de traitement national (les auteurs étrangers doivent être traités de la même manière que les auteurs nationaux). Cela implique que nous ne pouvons pas charger ces guildes de nous représenter et que, dans ces territoires, les contrats originaires de nos auteurs avec les producteurs doivent prévoir une rémunération directement par le producteur.

Au Canada, il existe également deux guildes: une pour les réalisateurs, et l'autre pour les scénaristes. Là aussi elles n'interviennent que pour leurs membres. Les seuls revenus que nous recevons du Canada proviennent de la SACD Canada, établie à Montréal, qui a des contrats avec les grands radiodiffuseurs.

Amérique latine

En Amérique centrale et du Sud, nous avons par contre des sociétés émergentes dans notre domaine, telle ARGENTORES en Argentine. Cette société gère les droits dramatiques et audiovisuels (cependant limités aux seuls scénaristes dans le domaine audiovisuel); elle s'occupe aussi bien des droits de diffusion, que des droits de représen-



tation et de la gestion collective obligatoire.

Au Mexique, deux sociétés (DIRECTORES et SOGEM) gèrent en principe l'ensemble des droits, l'une pour les réalisateurs, l'autre pour les scénaristes.

En Uruguay et au Venezuela, nous avons des sociétés généralistes pour l'ensemble des répertoires, soit AGADU pour l'Uruguay et SACVEN pour le Venezuela.

Le Brésil reste un pays difficile pour les droits d'auteurs, vu que le nombre de sociétés est très important et qu'elles changent constamment de structure. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de contrats avec ce pays, faute d'avoir une possibilité raisonnable de récupérer des droits.

Les autres pays de cette région du globe n'ont pas encore de société assez structurée pour représenter efficacement les droits des auteurs étrangers dans nos domaines.

Afrique

En ce qui concerne le continent africain, à l'exception de la société DALRO en Afrique du Sud, et BSDA au Sénégal pour les droits de gestion collective, nous n'avons pas de représentation efficace. Les sociétés existantes sont avant tout des sociétés gérant les droits musicaux et n'ayant pas de marché assez important pour gérer d'autres répertoires dans leur pays.

Asie et Australie

En Asie pacifique, la situation n'est guère plus brillante: les seules sociétés actives sont du domaine de la musique. Ainsi, c'est au Japon que nous trouvons la plus importante société (en perception) du monde, la JASRAC, qui, malheureusement, ne gère que les droits de la musique.

Nous trouvons par contre des guildes de réalisateurs et scénaristes aussi bien au Japon qu'en Australie. Elles travaillent dans les mêmes conditions que leurs collègues des pays anglo-saxons.

Pierre-Henri Dumont, Directeur de la SSA

Les sites web des sociétés de droit d'auteur étrangères

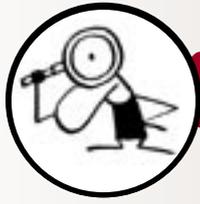
L'article ci-contre cite un certain nombre de sociétés de gestion de droits d'auteur étrangères. Voici, classées par ordre d'apparition dans le texte, leurs adresses web ou e-mail (au cas où elles ne seraient pas présentes sur Internet):

Etats Unis	www.dga.org www.wga.org
Argentine	www.argentores.org.ar
Mexique	somedire@mail.internet.com.mx www.sogem.org.mx
Uruguay	www.agadu.com.uy
Venezuela	www.sacven.org
Afrique	dalro@iafrica.com bsd2000@telecomplus.sn

A savoir: dans la rubrique «liens» de notre site www.ssa.ch, vous trouvez les liens directs sur les pages web de toutes nos sociétés sœurs suisses et étrangères.

Assemblée Générale de la SSA

Vous pouvez d'ores et déjà agender la date de la prochaine assemblée: le **samedi 5 juin 2004 à 10 h 30 à Lausanne**. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer!



Mines en scène

Interview de Frédéric Mermoud

Réalisateur

Tu as eu deux années chargées avec un téléfilm (*Bonhomme de Chemin*), un film publicitaire (pour la Loterie Romande) et un court-métrage (*L'Escalier*). Quel regard jettes-tu sur cette période ?

Ce fut une période privilégiée où les phases intenses de travail ont alterné avec des moments forts de rencontre avec le public. De nombreux événements se sont télescopés, professionnels et personnels, comme la naissance de mon fils juste après les finitions de *L'Escalier*. Ces deux années ont presque revêtu un caractère irréel. A la sortie de l'ECAL de Lausanne, je me demandais quelle était ma place dans ce métier. Aujourd'hui, je me dis que les germes d'un univers se sont mis en place. J'ai aussi pu tisser des liens privilégiés avec des producteurs, comme Robert Boner qui m'a confié un téléfilm après avoir vu *L'Escalier*.

Il me semble que ton travail prend racine dans l'environnement du cinéma français auquel tu es très attaché. Tu habites d'ailleurs à Paris. Comment vis-tu cet « héritage » ?

C'est vrai que le cinéma français a toujours compté pour moi. Découvrir les films de Maurice Pialat, ce fut un choc. J'aime aussi suivre les œuvres de cinéastes comme Patrice Chéreau, Olivier Assayas ou Benoît Jacquot. En même temps, le cinéma américain avec ses acteurs hallucinants, son sens du découpage, ses obsessions, m'a tout autant habité. En fait, j'essaie plutôt de me concentrer sur ce qui me touche, m'interroge ou trouve un écho en moi. C'est donc sans complexes que je vois cet héritage. Je me sens francophone, cette langue est ma culture, et quand il faut choisir un acteur, un décor, un style, j'opte pour celui qui me paraît le plus adéquat par rapport au projet.

Dans tes courts-métrages et ton téléfilm, on retrouve en filigrane la thématique du passage à l'âge adulte. Tes récits sont souvent initiatiques. Quelle part de conscient y a-t-il dans cela ?

C'est souvent rétrospectivement que l'on prend conscience que certains thèmes sont récurrents. Cela dit, il est vrai que la thématique du passage à l'âge adulte me touche particulièrement, sans doute parce qu'elle renvoie à un « âge des possibles ». Dans ces moments, on est à la fois très vulnérable et très fort. Tout est en transition, en mutation, et je trouve ces mouvements des corps et des « âmes » très cinématographiques. Ceci dit, maintenant, j'aimerais quand même me coltiner un sujet avec des personnages plus âgés, plus proches de ce que je vis en ce moment !

Les médias romands commencent à mettre le cinéma suisse en première page. Mais cette fois, semble-t-il, en y croyant vraiment. As-tu le sentiment d'émerger dans un moment favorable ?

C'est vrai qu'il y a un climat assez galvanisant, et il est réjouissant de voir que des univers émergent, très différents les uns des autres. Il y a de l'audace, une audace qui rencontre parfois même le public et les critiques. J'ai toujours été frappé de voir comme le public romand est curieux en ce qui concerne le théâtre et la musique; j'espère que cette même curiosité va maintenant contaminer le cinéma romand pour lui donner une nouvelle énergie... Cela dit, je pense qu'il ne faut pas non plus fantasmer le « moment favorable ». Il faut surtout se demander ce que l'on a à dire, à montrer, à raconter, quel que soit le bout par lequel on prend le cinéma, qu'on le considère comme une machine à divertir ou un regard singulier sur le monde...

Propos recueillis par Denis Rabaglia



Photo Sarah Anderson

Né en 1969 à Sion, Frédéric Mermoud obtient une Licence ès Lettres, puis un DES en philosophie du langage à l'Université de Genève où il travaille une année comme assistant. Il entreprend ensuite une formation de réalisateur à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, dont il sort diplômé en 1999. Durant cette période, il réalise deux courts-métrages remarquables dans les festivals internationaux: *Son Jour à elle*, un plan-séquence de 4 minutes tourné pour Arte, et *Les Electrons libres*, primé au Festival de Locarno en 1999. Durant deux ans, il développe des projets et réalise des documentaires de commande, puis renoue avec le court-métrage en signant en 2003 *L'Escalier*, Prix du cinéma suisse 2004 (meilleur court-métrage). Ce film de 22 minutes glane plus d'une douzaine de prix (Pardino d'Oro à Locarno, Grand Prix à Pantin, Cabourg, Paris, Prix spécial du Jury à Rome et Villeurbanne) et est sélectionné dans une trentaine de festivals. En été 2003, Frédéric Mermoud réalise son premier téléfilm *Bonhomme de Chemin*, produit par Robert Boner et interprété par Bruno Todeschini et Rufus.



Les collaborateurs de la SSA

Interview de Carlo Capozzi

Responsable des opérations à l'audiovisuel

En quoi consiste au juste votre poste ?

Le titre est long et vague à la fois, mais il souligne surtout l'aspect pratique de la gestion des droits d'auteur dans le domaine audiovisuel. La politique de la SSA est de percevoir le plus possible de droits et de les reverser dans les plus brefs délais, tout en maintenant des frais administratifs bas. Pour les droits de diffusion, par exemple, nous procédons à des répartitions mensuelles, un peu comme des salaires, mais le salaire des auteurs! Nous prenons donc notre travail très au sérieux. Je parle au pluriel, car le service est composé de plusieurs collaborateurs très efficaces, qui ont à cœur leur travail. La gestion des droits nécessite de la précision, de la curiosité, de la minutie et parfois de la patience, car nous sommes à la charnière de deux mondes très différents: l'artistique et l'économique, qui ne font pas toujours bon ménage ensemble...

Et après dix ans à la SSA, on ne se lasse pas un peu ?

Pas du tout! Le domaine des droits d'auteur est vraiment passionnant, le contact avec les créateurs est très enrichissant et notre travail évolue sans cesse, en même temps que le développement des nouvelles technologies. Et je dois dire que l'on m'a donné l'opportunité de m'épanouir à mon poste. Nos efforts sont continus pour défendre au mieux les intérêts des auteurs. Par exemple, nous voudrions améliorer notre perception de droits concernant les diffusions d'œuvres à l'étranger, des droits de reproduction pour des supports tels que les DVD, sans parler d'Internet...

Quels contacts entretenez-vous avec les auteurs ?

Les contacts sont bons et étroits, et particulièrement lorsque nous nous sommes

battus pour eux et quand nous avons pu leur verser des droits! Le plus souvent, ils ont besoin de conseils précis, mais aussi de sentir que leur société les épaulent, qu'ils peuvent compter sur des personnes spécialisées dans un domaine particulier où ils se sentent parfois perdus, car ils n'ont pas l'habitude d'un monde juridique, parfois procédurier. Bien sûr, certains aspects administratifs peuvent paraître rébarbatifs, mais ces démarches sont vraiment nécessaires, car elles nous permettent une meilleure perception de leurs droits. Nous améliorons d'ailleurs sans cesse nos différents formulaires dans le but de les rendre plus aisés à remplir. Pour une plus grande rapidité, les auteurs peuvent désormais télécharger certains documents, une déclaration d'œuvre par exemple, directement depuis notre site www.ssa.ch.

Ressentez-vous une évolution dans le métier d'auteur ?

Oui et non. En fait, je connais beaucoup d'auteurs qui, grâce aux technologies numériques actuelles, ont la possibilité de s'exprimer à des coûts «raisonnables». Par contre, il ne faudrait pas confondre production à bon compte et travail «bâclé». Tout le monde ne peut malheureusement pas s'improviser cinéaste du jour au lendemain. Dans le documentaire par exemple, si pour des sujets d'actualité une qualité moyenne peut être acceptée, pour des sujets de fond, ce n'est pas possible: cadrages incorrects, surexposition des images, son inaudible, etc. Les professionnels ne devraient pas tomber dans ce piège. Mais cela va dans la tendance générale de notre société superficielle... Et la pression de l'économie dicte sa loi à la culture, entraînant son nivellement par le bas, alors que l'avenir des droits est aux œuvres de qualité, car elles génèrent des rediffusions.



Photo: Roberto Achermann

Et quel avenir pour le droit d'auteur ?

Nier le droit d'auteur, c'est nier le concept même de liberté personnelle, la notion fondamentale de nos valeurs démocratiques: c'est impensable. Par contre, je pense qu'il doit absolument évoluer et s'adapter aux nouveaux moyens de communication et ne pas entraver la création par une trop grande rigidité. Il faut donc trouver le bon équilibre. Le problème majeur, ce sont les intermédiaires, les sociétés qui se font de l'argent sur le dos des auteurs et du public. A qui profitent des lois comme le Sonny Bono Act aux Etats-Unis d'Amérique sur l'extension de la durée de protection des œuvres? Certainement pas aux auteurs, ni au public. Dans notre société de l'information, où les liens entre les artistes et le public sont désormais plus directs, les intermédiaires, qui étaient une nécessité par le passé, sont de moins en moins utiles. La propriété intellectuelle ne doit pas entraver la liberté des individus, elle doit être au service de l'humanité tout entière.

Propos recueillis par Denis Rabaglia



TEXTES → en → SCENES

Atelier d'auteurs de théâtre 2004

Auteurs dramatiques suisses ou vivant en Suisse, écrivant en français, si vous êtes en train de commencer ou si vous projetez l'écriture d'un texte pour la scène, l'annexe jointe à ce numéro de l'*A Propos* vous concerne au premier chef.

TEXTES → en → SCENES, une nouvelle action proposée par le Fonds culturel de la SSA, en collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros et l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) vous est destiné.

Sur concours, et si vous correspondez au profil défini dans le règlement, vous pouvez obtenir des bourses pour participer aux ateliers d'écriture en résidence de TEXTES → en → SCENES et voir votre pièce mise en lecture publique devant des directeurs de théâtre et des metteurs en scène. Si un théâtre romand partenaire de l'opération décide de la mettre en production, une nouvelle bourse vous permet d'y participer et ainsi d'achever votre écriture, alors qu'une contribution à la création est attribuée au théâtre.

Les deux points forts de l'action TEXTES → en → SCENES sont, d'une part, le travail mené avec un dramaturge de haut niveau pendant une durée qui permet une véritable évolution de votre écriture et, d'autre part, le partenariat dynamique avec des théâtres romands.

Il faut remarquer aussi que dans le domaine de la scène dramatique, c'est la première fois que les grandes institutions culturelles du pays rassemblent leurs énergies pour donner toutes ses chances (et des moyens financiers) à la création contemporaine en Romandie.

De même, huit théâtres sont partenaires déclarés de TEXTES → en → SCENES: à Fribourg, le Théâtre des Osses; à Genève, le Théâtre de Carouge, Le Poche, St-Gervais; à Lausanne, le Théâtre de l'Arsenic, Kléber-Méleau, Vidy; à Neuchâtel, le Théâtre du Passage. Par ailleurs, tout au cours de l'action, l'ensemble des théâtres romands sera tenu au courant du déroulement de l'atelier.

Aujourd'hui, le dramaturge qui animera TEXTES → en → SCENES n'est pas encore connu, ni par conséquent le calendrier précis des sessions de

travail. Dans le courant d'avril, dès que nous serons en possession de ces éléments, nous vous les communiquerons par un courrier spécial, qui mentionnera aussi les lieux de résidence des ateliers. Vous pouvez trouver bien évidemment toutes ces informations et les documents concernant TEXTES → en → SCENES sur le site de la SSA.

Les bourses de la Fondation Hachette

La Fondation Hachette offre, chaque année, des bourses à des jeunes professionnels de 30 ans au plus d'expression française.

La bourse scénariste TV vise à encourager un projet d'écriture d'un unitaire, d'une série, d'une mini-série ou d'une sitcom pour la télévision. Les candidats doivent avoir déjà écrit ou co-écrit au moins un scénario dans le cadre d'une convention d'écriture pour le cinéma ou la télévision et présenter un projet sous forme de synopsis et de scènes dialoguées.

La bourse d'écrivain s'adresse à un auteur (de pièces de théâtre, romans, nouvelles) dont au moins une œuvre littéraire a été publiée. Les candidats doivent présenter un projet de pièce de théâtre comprenant le premier acte et l'idée générale en un feuillet.

Appel à candidatures: **avril 2004**

Remise des dossiers: **juin 2004**

Fondation Hachette; tél. 0033 1 40 69 18 73; fondhach@lagardere.fr; www.fondation-hachette.org

Une pluie de prix à Soleure!

Un jury commun des Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE a attribué aux Journées cinématographiques de Soleure le **Prix de la Relève pour le meilleur court-métrage** (Fr. 15 000.-) à **François Yang** pour son film de diplômé **One Magic Evening**. François Yang, 26 ans, a étudié à l'ECAL de Lausanne.

Le jury a également décerné le **Prix de la Relève pour le meilleur film d'animation** (Fr. 10 000.-) à **Claudius Gentinetta** pour **Poldek**. Claudius Gentinetta, 35 ans, s'est formé à la Schule für Gestaltung und Kunst de Lucerne.

Le **Prix du public** (Fr. 5000.-) offert dans le cadre du **Concours SSA/SUISSIMAGE du film d'animation** a été remporté par **Isabelle Favez** pour **Circuit Marine**.

Isabelle Favez, 30 ans, a étudié à la Hochschule für Gestaltung de Zurich. Pour ce film, elle a également reçu une mention honorable au Kinderfilmfest à Berlin.

Lors de la cérémonie de remise des Prix du Cinéma Suisse 2004, trois cinéastes romands et membres de la SSA ont obtenu les prix principaux! Il s'agit de: **Dominique de Rivaz** pour **Mein Name ist Bach** (meilleur long-métrage de fiction), **Jean-Stéphane Bron** pour **Mais im Bundeshuus - Le Génie Helvétique** (meilleur long-métrage documentaire) et **Frédéric Mermoud** pour **L'Escalier** (meilleur court-métrage).

Photo Jolanda Herradi

Remise des Prix SSA/SUISSIMAGE à Soleure
De g. à d. : François Yang, Isabelle Favez et Claudius Gentinetta



Des scénarios en anorak



GRAND NORD, une plateforme de discussion de scénarios de langue française, s'est ouvert du 20 au 28 mars 2004, au Québec. A l'initiative de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec), cet atelier a l'ambition de réunir, pour une semaine de travail, des scénaristes de longs-métrages de fiction et des intervenants (auteurs ou réalisateurs rompus à ce genre d'analyses) pour peaufiner en commun des projets dans une phase proche de la mise en production. L'un des intérêts de cet atelier pilote est de dynamiser les relations entre des pays et des régions qui ont une forte motivation à valoriser la création cinématographique à travers l'identité qu'induit la langue française: le Québec, la Belgique francophone, la France et la Suisse romande. L'atelier est soutenu au Québec par la SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma) et des sponsors; en Belgique par la communauté française, l'ASA (Association des scénaristes de l'audiovisuel); en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge); en Suisse par la SSA et FOCAL. Un appel d'offres lancé l'automne dernier a permis de déléguer deux scénaristes romands et leurs projets: **Julie Gilbert** avec **Tania** et **Nicolas Cuthbert** avec **1602**, ainsi qu'un intervenant, **Antoine Jaccoud**, auteur et dramaturge. Une semaine durant, dans le grand froid du Grand Nord, 12 scénaristes, 6 intervenants, sous le patronage du cinéaste Claude Miller, ont discuté intensément, écrit et se sont confrontés. Certainement ont-ils vu avancer de manière significative leur travail. Tout cela en plein désert blanc, à 150 kilomètres de Montréal, abrités par un complexe hôtelier au bord du lac Sacacomie. Une initiative que la SSA et FOCAL espèrent pouvoir renouveler.

Les EAT romands montent sur scène

Le 17 janvier 2004, les EAT (Ecrivains associés du théâtre de Suisse) sont nés officiellement au Théâtre du Passage à Neuchâtel, à l'instar des EAT français en 2000 à Paris.

Début un brin formaliste avec un ordre du jour assez protocolaire, mais très vite rendu plus vivant par le témoignage de nos collègues français qui nous rassurent d'emblée:

Oui, de tout temps, les auteurs dramatiques ont eu toutes les peines du monde à être considérés et surtout joués (même Victor Hugo et Beckett, entre autres). Ouf!

On est... soulagé.

Non, il n'y a pas d'ostracisme dans ce type d'association (ses règles n'entrant pas dans les considérants esthétiques) et tous les genres sont acceptés, des plus populaires aux courants les plus pointus! Aïe!

On est... rassuré.

Par cette association, le droit des auteurs et leur reconnaissance s'en trouvent considérablement renforcés sur le terrain. Pour preuve, l'élection d'un auteur à la direction du Théâtre du Rond-Point à Paris (Jean-Michel Ribes), qui devient un des centres de création des écritures contemporaines. Aaah!

On se met... à rêver.

Soixante-huit auteurs sont lus par près de cent comédiens (parfois auteurs eux-mêmes) dans six lieux différents. Entre le café noir, la bière ou le pinot noir – c'est selon –, un salut furtif ou une accolade moite, c'est la ruée vers le programme! On cherche les salles, les autres lecteurs, les textes manquants, les auteurs, pour leur extirper la nuance du personnage, la coloration de la scène à lire. Et la ronde débute.

Les médias et surtout le public sont là, près de deux cents spectateurs, et la majorité des directeurs de salle! Pour qui a l'habitude des maigres audiences à ce genre d'exercices, c'est étonnant. Et la sauce prend: jubilation des comédiens à sauter d'un personnage à l'autre, curiosité du public à découvrir des séquences d'univers de nos auteurs. Ça répète à la sauvette dans tous les coins entre

Jean-Luc Bideau pendant la lecture de *La solitude de Caliban* de Marcela Salivarova-Bideau



deux prestations, tandis que le foyer ne désemplit pas et que des groupes de spectateurs cherchent, de plus en plus hagards mais toujours empressés, le lieu de la pièce choisie. Des moments poignants d'émotion (*Testament* de Michel Viala), de perplexité (aussi), de rire (parfois) et de réflexion (souvent) se côtoient, se suivent, s'entrechoquent, prouvant par là que, dans ce tourbillon sémantique, poétique et chaotique à la fois, se dégage quelque chose qui s'apparente à la vie. Celle qui se passe Ici et Maintenant et dont les auteurs vivants témoignent.

Je viens de lire un article sur l'engouement populaire que suscite le vin non filtré de Neuchâtel, «plus savoureux, floral et frais que son équivalent embouteillé moins vigoureux». Etonnante coïncidence analogique entre ce vin et ces textes non filtrés. Peut-être est-ce de cela finalement que souffre l'écriture dramatique contemporaine: de la multiplicité des filtres qui s'interposent entre l'auteur avec ses lies et ses levures et un public, sensible et ouvert, probablement beaucoup plus friand de découvertes aux arômes forts et personnalisés que ne le présupposent certains «programmateurs» et «criticators» (et à travers?).

Richard Gauteron

Renseignements EAT: **Gérald Chevrolet** (Président) ou **Sylviane Dupuis** (Secrétaire)
Tél: 022 750 02 50, EAT CH, Case postale 64,
1253 Vandœuvres – www.culturactif.ch

HOMMAGE

Hommage à Jean-François Bovard

J'aimerais essayer de répondre à la question: qu'est-ce qui fait que collaborer avec Jean-François Bovard était si agréable, si épanouissant, si exceptionnel?

J'ai trouvé plusieurs réponses, mais j'ai beaucoup de peine à les mettre dans le bon ordre, dans un ordre qui rende justice au grand artiste qu'il était. Ce qui caractérisait avant tout les relations de travail avec Jean-François, c'était leur qualité humaine. Il y avait comme un préalable éthique quand nous nous rencontrions: le plaisir d'être ensemble, le bonheur de rêver un projet ensemble et d'y travailler, la confiance réciproque et une sorte de mise à nu entre les deux, qui nous permettait de jeter librement sur la table toute idée, toute suggestion, tout doute, sans avoir peur de nous tromper. Plus j'y pense, plus je suis convaincu que cette qualité relationnelle ne pouvait exister que grâce à sa personnalité chaleureuse et généreuse.

J'exagère à peine si j'affirme que Jean-François connaissait toutes les formes musicales et qu'il les respectait toutes: le jazz d'abord, la musique classique et contemporaine ensuite, mais aussi la musique populaire, fanfares et chorales, et même la musique dite «de variété». Il les connaissait comme instrumentiste, comme chef, comme compositeur ou comme auditeur

attentif. Il m'a dit un jour, après qu'il eut achevé plusieurs œuvres majeures: «Je m'arrête maintenant de composer pendant trois mois pour me ressourcer; je vais pendant ce temps écouter beaucoup de musique, Schnittke, Denisov, Weill et d'autres; je reprendrai ensuite le travail.» Jean-François Bovard s'est construit une place au carrefour de toutes ces musiques, une place bien à lui, qu'il occupait avec un immense talent, une plateforme aux perspectives formidables! Il était capable de composer aussi bien un «tube» comme la *Chanson des Colombines*, dont la simplicité est désarmante (mais on sait que la simplicité est ce qui est le plus difficile en art...), qu'un paroxysme dissonant et violent comme on en trouve dans *Flibuste*.

Bobo était un homme de spectacle. Sa musique, même de concert, raconte le plus souvent des histoires dramatiques. Lui-même était un musicien acteur, son accessoire principal et obligatoire étant bien sûr le trombone. Souvent, quand il parlait de ses projets de concert, il les «voyait». Lors d'une conférence de presse de la Fête des Vignerons, plutôt que de répondre en français aux questions des journalistes, il leur répondit en jouant sur son trombone! C'était plus difficile à transcrire, mais tout à fait pertinent!

Le travail avec Jean-François commençait toujours par une exposition et un partage complet de l'état du projet. Il voulait tout en connaître, il voulait le comprendre de A à Z. Il n'hésitait pas à téléphoner ou à fixer un nouveau rendez-vous quand les choses n'étaient pas claires. Vice-versa, j'adorais les séances où il expliquait, chantait, démontrait l'état de sa composition, qu'il s'agisse d'esquisses, de motifs ou de parties déjà instrumentées. Cette exigence d'échange et de partage créait des rapports de travail exceptionnels.

Bobo était un grand travailleur. On pouvait compter sur lui dès le moment où il s'engageait dans un projet. Il avait un côté horloger, il était précis autant dans la qualité des partitions qu'il livrait que dans les délais qu'il respectait scrupuleusement, sans jamais s'en plaindre. Son «timing» intérieur était parfaitement bien réglé!

Au moment où il nous a quittés, il commençait à composer un magnifique projet de théâtre musical, *Business Soleil*, sur un livret de Michel Vinaver. Nous en avons déjà sérieusement discuté. Cette œuvre potentielle et posthume de Jean-François Bovard, je l'entends souvent dans ma tête, même si le temps ne lui a malheureusement pas été donné de l'écrire.

François Rochaix

Jean-François Bovard durant la Cérémonie du couronnement des vignerons méritants (1999)



Photo Studio Curchod



SE SOUVENIR

Les concours actuels du Fonds culturel

• Bourses SSA 2004 pour la création chorégraphique

Trois bourses d'un montant total de **Fr. 30 000.-** destinées à des auteurs chorégraphes de compagnies de danse suisses indépendantes.

Délai pour l'envoi des dossiers:

1^{er} juin 2004

• Prix SSA 2004 à l'écriture théâtrale

Jusqu'à 6 prix de Fr. 5000.- chacun, récompensant des auteurs de pièces de théâtre originales et inédites. En plus de ces prix, la SSA soutient la création publique des pièces de théâtre lauréates en attribuant aux compagnies ou aux théâtres professionnels qui décident de les produire une somme de Fr. 10 000.-, à titre de contribution aux frais de chaque création.

Délai pour l'envoi des dossiers:

15 juin 2004

• Bourses SSA 2004 pour la traduction de pièces de théâtre

En partenariat avec le Pour-cent culturel Migros, trois bourses de Fr. 8000.- chacune au maximum, destinées à des auteurs et traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain et vivant, écrite dans l'une des quatre langues nationales. Avec en prime, une édition sous forme de brochures des pièces traduites et leur envoi aux théâtres en Suisse et à l'étranger.

Délai pour l'envoi des dossiers:

1^{er} septembre 2004

Règlements: www.ssa.ch (rubrique documents/règlements du fonds culturel).

Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité de la SSA a pour but de venir en aide aux membres qui se trouveraient momentanément en situation financière difficile. Le soutien prend la forme d'un subside à titre gratuit de Fr. 5000.- et/ou d'un prêt sans intérêt de Fr. 5000.-, remboursable en principe dans un délai de cinq ans.

Pour tout renseignement: SSA, Jolanda Herradi, 021 313 44 66, jh@ssa.ch.

Artistes bureaucrates

On disait volontiers, il y a quelques années, que les cinéastes suisses mettaient tellement d'énergie sur leurs dossiers destinés aux instances subventionnantes qu'ils n'en n'avaient plus guère pour leurs réalisations. Les dossiers de projets apparaissent parfois comme des œuvres en soi, avec leur magnificence graphique et typographique, leur abondante iconographie, la qualité des reliures. Ce péché helvétique, le perfectionnisme, sévit aussi chez les artistes. Les commissions diverses priment-elles alors un dossier ou un projet? Poser cette question revient à mettre le doigt sur des excès à fustiger.

Le mouvement de balancier caractéristique de bien des activités humaines est-il simplement la cause des excès contraires que j'observe aujourd'hui? Les concours que propose aux auteurs le Fonds des affaires culturelles de la SSA me permettent de voir passer un torrent de dossiers de tout genre. Et croyez-moi, ce n'est pas triste! Il y a encore quelques perfectionnistes, mais pas beaucoup. Il y a une bonne moyenne de gens rigoureux et exigeants. Et puis il y en a une masse qui présentent des choses très négligées.

Les réflexions que m'inspire cette dernière catégorie sont les suivantes: comment des auteurs qui participent à un concours dans l'hypothèse, j'imagine, de voir leur projet vainqueur peuvent-ils y croire, s'il manque à la liste des éléments exigés, un, voire plusieurs documents essentiels? Comment peuvent-ils penser que des jurés vont être bien disposés à leur égard, si la prose qui les présente est, soit se développe en une logorrhée répétitive et absconde, ou encore ne se donne pas la peine d'exposer les développements fondamentaux? S'imaginent-ils tellement universellement connus qu'ils puissent faire l'économie d'exemples d'œuvres antérieures s'ils leur sont demandés, ou livrer des CD à demi audibles, des cassettes et des DVD sombres et neigeux?

Un dossier n'est qu'un objet de communication, mais puisqu'il est cela, il importe de le penser et de le construire pour qu'il atteigne son but. Sinon à quoi bon? Et puis dans un monde multiple, ouvert à de nombreuses formes d'expressions, les acteurs et les projets foisonnent. Dès lors ne retiennent l'attention, à l'évidence, que ceux qui respectent leurs interlocuteurs et futurs spectateurs.

*Claude Champion,
Président de la SSA*

Cahiers Théâtre SSA

La SSA offre aux auteurs dramatiques la possibilité de publier leurs œuvres, à prix modique, dans la collection Cahiers Théâtre (voir *A Propos* 69). Depuis cette année, un exemplaire de chaque pièce est déposé auprès de la Bibliothèque nationale suisse (BNS) à Berne, en plus de ceux déposés à la Bibliothèque cantonale de Lausanne et auprès de la FSSTA.

Marche à suivre et catalogue de la collection: www.ssa.ch (rubrique documents/ catalogues).

Infos: Michel Tagliabue, tél. et fax: 022 342 74 18



A PROPOS
Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 3893
CH - 1002 Lausanne

Administration générale
Tél. 021 313 44 55
Fax 021 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch

Rédaction *A Propos*
Tél. 021 313 44 79, barbara.bonardi@ssa.ch

Fonds culturel
Tél. 021 313 44 66, jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction
Denis Rabaglia (responsable),
Barbara Bonardi (secrétaire de rédaction),
Claude Champion, Emanuelle delle Piane,
Richard Gauteron, Charles Lombard, Zoltán Horváth
Collaboration à ce numéro
Jürg Rüchti, Carlo Capozzi, Pierre-Henri Dumont,
François Rochaix
Traduction Ursula Gaillard
Correction Anne-Sylvie Sprenger
Graphisme Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne
Illustrations Mix & Remix
Impression Presses Centrales Lausanne SA